

donna procuration le 15 février 1656, devant M<sup>e</sup> Amondry, notaire de Savoie ; un procès-verbal fut dressé par les experts-visiteurs Gabriel Estion, maître charpentier, et Martin Pilod, maître maçon, de Meximieux ; mais le nouveau seigneur n'en devait pas jouir longtemps, puisqu'on a vu qu'il mourait au mois de septembre suivant.

Le testament de Vaugelas, ou du moins un article de ce testament a été cité, et il serait des plus remarquables s'il était authentique. Après avoir disposé de tous ses effets pour acquitter ses dettes, le testateur ajoutait :

« Mais comme il pourrait se trouver quelques créanciers qui ne seraient pas payés quand même on aura réparti le tout, dans ce cas, ma dernière volonté est qu'on vende mon corps aux chirurgiens le plus avantageusement qu'il sera possible, et que le produit en soit appliqué à la liquidation des dettes dont je suis comptable à la société ; de sorte que si je n'ai pu me rendre utile pendant ma vie, je le sois au moins après ma mort. »

Il faut entendre probablement par là que Vaugelas, depuis longtemps malade d'une tumeur vers la rate ou l'estomac, autorisa l'autopsie après sa mort. Mais pour ajouter une foi entière à l'anecdote, il faudrait une autre autorité que Fréron (1), dont le témoignage est insuffisant.

(1) Journaliste français, directeur de l'*Année Littéraire*, en 1754 : sa suspension en 1776 par le Garde des sceaux Huë de Miromesnil fut cause de la mort de Fréron que Voltaire mit en scène dans sa comédie de l'*Ecossaise* sous le nom de *Frélon* : il eut beaucoup d'ennemis à cause de ses critiques qui furent cependant réservées et s'attaquèrent principalement aux innovations qu'il croyait de mauvais goût.